

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1846.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi contenant les Budgets des Finances, des Non-Valeurs, Remboursements et Péages, et des Dépenses pour Ordre, pour l'exercice 1846.

(Voir les Nos 2, 75 et 93 de la Chambre des Représentants, et le N° 30 du Sénat.)

MESSIEURS ,

Le Budget des Finances pour l'exercice passé s'élevait à fr. 12,765,120, celui pour 1846 se monte à fr. 12,876,020. Il y a donc une différence en plus de fr. 110,900.

Mais vous remarquerez que deux articles ont été ajoutés au compte de l'exercice passé, savoir :

1° Le prix d'acquisition d'immeubles pour être réunis au domaine de Ter-
vueren. 39,402 65

2° Le prix de transaction d'un procès entre le Gouvernement
et les héritiers Dapsens, au sujet de terrains expropriés. . . fr. 54,200 »
fr. 93,602 65

De sorte que la différence entre les deux Budgets se trouve
réduite à 17,297 35

Voici les articles sur lesquels porte cette majoration :

CHAPITRE I.

ART. 7. Achat de matières et frais de fabrication de pièces de
1 et 2 centimes , jusqu'à concurrence de fr. 500,000. . . . 210,000 »

CHAPITRE V.

ART. 1^{er}. Pensions civiles 50,000 »

CHAPITRE IV.

ART. 5. Traitement du personnel du domaine. 900 »
fr. 260,900 »

De cette somme il y a à déduire les réductions suivantes :

1° A l'article 11 du chapitre III, *Opérations cadastrales dans
le Limbourg*, etc. fr. 150,000 »

2° A l'art. 12 du même chapitre <i>Traitements</i> des agents du ca-	
dastre non remplacés.	20,000 00
3° La somme indiquée plus haut.	95,602 65

Fr. . . . 245,602 65

Reste donc en augmentation, comme il est dit plus haut. . . 17,297 35

Je vous prie de remarquer, Messieurs, que le Gouvernement avait pétitionné 27,000 fr. de plus pour le secrétariat général, les employés des Contributions directes, de l'Enregistrement, du Timbre, de la perception du canal de Mons à Condé et des frais de bureaux des Directeurs dans les provinces, et que la Chambre des Représentants a refusé ces allocations, non-seulement à cause des circonstances fâcheuses où se trouve le pays par la perte presque générale de la denrée qui sert d'aliment à la plus grande partie de la population, mais encore à cause du refus ou au moins du retard apporté à la fixation des traitements par arrêté royal, mesure qui est si fortement recommandée par les Chambres depuis longtemps.

Votre Commission, Messieurs, croit à propos de faire connaître qu'elle s'associe entièrement à cette manière de voir, à l'exception néanmoins des fr. 5500 que M. le Ministre réclamait pour les employés du Timbre à Bruxelles, dont vous avez reçu une pétition sur laquelle nous avons à vous faire rapport. Ces employés, dont les appointements ne sont que de fr. 600 à fr. 900, sont vraiment malheureux, surtout en ce moment, et nous verrions avec satisfaction que M. le Ministre pût trouver le moyen de les aider, sans attendre le Budget de 1847.

Vous voyez, Messieurs, que, à l'exception des 50,000 fr. demandés en plus pour les pensions, il n'y a pas augmentation sur le chiffre du Budget de l'année passée, car les 240,000 fr. pour petite monnaie reparaissent avec bénéfice aux voies et moyens. Cependant votre Commission ne peut s'abstenir de renouveler les observations qu'elle a émises précédemment et à plusieurs reprises. Les voici, et il faut espérer qu'il y sera fait droit :

1° Nous ferons remarquer la propension qui existe à élever les traitements des employés de haut grade et à augmenter le nombre de ceux des grades inférieurs, à mesure qu'il y a plus de travail, plutôt que d'exiger plus de besogne de ces derniers en les payant mieux.

2° La facilité à obtenir ou à accorder la pension lorsque les employés sont encore valides, et le peu d'attention à l'âge et à l'état de santé qu'on apporte, lorsqu'il s'agit de conférer un emploi.

3° Les allocations pour *Matériel* dans les diverses administrations en général sont élevées. Dans les exercices précédents, elles n'avaient subi d'augmentation que pour des dépenses spéciales. Ces dépenses venant à cesser, le chiffre global n'est pas moins resté le même.

4° Des *Inventaires* réguliers du mobilier de l'Hôtel du Ministère des Finances, ainsi que ceux des autres Départements, montés d'après un mode indiqué, ont constamment été réclamés.

5° Les documents de la *statistique commerciale* ont besoin d'être perfectionnés pour les rendre utiles dans nos relations internationales. Ce travail devient totalement inutile s'il est basé sur de fausses données, et il expose aux plus graves déceptions.

6° Le disparate des *traitements* des *forestiers* de la forêt de Soigne avec les autres.

(5)

7° L'élévation du crédit de fr. 17,000 pour *semis, repeuplement et entretien* de cette forêt.

8° La même remarque sur la dépense de fr. 23,800, pour les *Dépenses* des palais de *Tervueren* et *Bruxelles*.

Depuis deux ans la Chambre des Représentants est saisie de projets de loi sur la *monnaie d'or*, sur la *Comptabilité générale* qui mettra une fin au conflit entre la Cour des Comptes et le caissier général; M. le Ministre est instamment prié d'amener une prompte discussion de ces projets, ainsi que de celui pour une *Caisse d'amortissement* de nos emprunts et pour les fonds de dépôts, de cautionnement et de consignation.

Il n'y a pas de changements au Budget des *Non-valeurs* et *Remboursements*, et celui des *Dépenses pour ordre* est conforme à celui des *Recettes pour ordre* que vous avez voté.

En conséquence, votre Commission vous propose, Messieurs, l'adoption de ces Budgets, ainsi que de celui des Finances, tels qu'ils ont été votés par la Chambre des Représentants.

Bruxelles, le 17 Février 1846.

D. SIRAUT.

Le Comte J. DE BAILLET.

A. DAMINET.

D'HOOP,

Le Vicomte DE BIOLLEY, Rapporteur.